# Pôle Hébergement et Logement Accompagné (P.H.L.A.)

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021**

### du dispositif des Logements Temporaires

Antenne Grand Amiénois 21 rue Sully 80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

<u>service-hebergementamiens@apremis.fr</u> servicehebergementabbeville@apremis.fr <u>Antenne Picardie Maritime</u>

25 bis rue Mautort 80100 ABBEVILLE

Tél.: 03 22 23 24 46

<u>Antenne Santerre - Haute Somme</u> 1 rue de la Caisse d'Epargne 80200 PÉRONNE Au 31 décembre 2021, le parc logement du dispositif des Logements Temporaires était réparti comme suit :

- sur le Grand Amiénois : 5 logements individuels
- sur le Santerre : 1 logement individuel à Péronne, 2 logements individuels à Albert

#### Définition du public accueilli

Les logements temporaires accompagnés permettent d'accueillir des ménages en rupture de logement nécessitant un accompagnement social lié au logement. Ces ménages peuvent rencontrer des difficultés sur le plan budgétaire et administratif (dette locative, dossier de surendettement...). L'accompagnement social proposé par l'association doit tenter de lever les freins pour permettre l'accès à un logement autonome. Le parc de logements, allant du type 1 au type 4, accueille des ménages avec ressources et de toute composition familiale.

#### **Les orientations**

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Le SIAO oriente un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

Nous pouvons préciser qu'il n'y a eu aucune orientation vers le dispositif des Logements Temporaires sur le Santerre en 2021.

#### <u>L'accueil</u>

Au cours de l'année 2021, le dispositif des Logements Temporaires n'a accueilli aucun ménage.

En 2020, 3 ménages avaient été accueillis composés de personnes seules.

#### L'hébergement

**15 ménages ont été hébergés au cours de l'année 2021, représentant 29 personnes, 20 adultes** (dont 4 majeurs) **et 9 enfants mineurs** (dont 7 étaient hébergés ponctuellement dans le cadre d'un droit de visite et d'hébergement).

Le taux d'occupation était de 82 %, soit 3905 jours d'occupation pour une moyenne de 13 logements.

- Grand Amiénois : 2180 jours d'occupation pour 7 logements, soit 85 %
- Santerre Haute Somme: 1641 jours d'occupation pour 5 logements, 90 %
- Picardie Maritime: 84 jours d'occupation pour 1 logement, 26 %

15 ménages (soit 29 personnes) étaient présents au 1er janvier 2021 Aucun ménage n'a été accueilli

#### 1. La composition des ménages hébergés au cours de l'année

La composition familiale des 15 familles que nous avons accompagnées au cours de l'année 2021 était répartie comme suit :

Dans le Santerre - Haute Somme :

- 3 hommes avec enfants
- 2 hommes seuls
- 1 femme seule

Dans le Grand Amiénois :

- 2 femmes avec enfants
- 2 hommes avec enfants
- 3 hommes seuls
- 1 couple avec enfants

En Picardie Maritime:

• 1 homme seul

Répartition de la population par sexe								
Nombre total de présents dans	Maso	ulin	Féminin					
l'année 2021 (29 personnes)	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs				
Grand Amiénois	9	5	3					
Santerre Haute Somme	6	1	1	3				
Picardie Maritime	1							
TOTAL	16	6	4	3				

Répartition de la population par âge *								
Nombre total de présents en 2021	Agés de moins	Agés de 3 à 18	Agés de 18 à 25	Agés de 25 à 45	Agés de 45 à 55	Agés de 55 à 60	Agés de 60 ans	
(29 personnes)	de 3 ans	ans	ans	ans	ans	ans	et plus	
Grand Amiénois		5	2	7	1	1	1	
Santerre Haute Somme		4	1	2	4			
Picardie Maritime							1	
TOTAL		9	3	9	5	1	2	

<sup>\*</sup>âge pris en compte au 31/12/21

En 2020, 36 ménages (59 personnes) avaient été accompagnés, dont 3 ménages accueillis ; pour un taux occupation de 96 % (8786 jours d'occupation / 25 logements)

#### 1. Durée moyenne de prise en charge des ménages présents au 31 décembre 2021

6 ménages (13 personnes) étaient présents soit :

- 4 ménages (10 personnes) pour le Grand Amiénois
- 2 ménages (3 personnes) pour le Santerre Haute Somme

#### Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre de l'année

	Temps de prise en charge moyen en mois							
Ménages présents	dans le Grand Amiénois	dans le Santerre Haute Somme	en Picardie Maritime					
Au 31/12/2020	30	36	41					
15 ménages (27 personnes)	(8 ménages)	(6 ménages)	(1 ménage)					
Au 31/12/2021 6 ménages (13 personnes)	40 (4 ménages)	37,5 (2 ménages)						

La moyenne de séjour des ménages présents dans la structure au 31/12/21, tous secteurs confondus, est de **39 mois** (en 2020, elle était de 35 mois).

Il faut noter que, dans le Grand Amiénois, 3 ménages sont comptabilisés depuis leur entrée dans le dispositif mais étaient hébergés à l'origine dans la structure interne.

Un ménage, toujours présent sur le dispositif, reste depuis plusieurs mois dans l'attente d'une attribution de logement dans une autre commune du Santerre. Malgré de multiples contacts avec les bailleurs sociaux, aucune attribution ne lui a encore été proposé.

#### <u>L'accompagnement</u>

Pour illustrer l'accompagnement proposé par notre équipe, nous avons choisi cette année d'évoquer la situation d'un Monsieur accueilli d'abord dans la structure collective des logements temporaires puis en logement diffus, dans une résidence d'Amiens, suite à la fermeture de la structure.

Monsieur X est né en Juillet 1975 au Maroc. Il est arrivé en France en 2002. Après avoir vécu dans le sud de la France où il a obtenu un CAP de paysagiste en 2003, il a travaillé dans ce domaine à Montpellier jusqu'en 2006. Monsieur X a rencontré la mère de son fils en 2006 dans le nord de la France. Le couple s'est installé à Lille où Monsieur a exercé la fonction d'employé libre-service dans un supermarché. Leur fils est né en Juin 2009. Monsieur et Madame se sont séparés fin 2009.

Suite au non-respect d'une injonction d'obligation de soins du tribunal, Monsieur X a été incarcéré à Amiens. A sa sortie, il est resté à Amiens pour fuir de « mauvaises fréquentations » lilloises (dixit Monsieur). Il a bénéficié de différentes formations qui lui ont permis d'obtenir plusieurs diplômes : CACESS, laveur de vitre professionnel et nettoyage industriel professionnel. Il a travaillé dans ces différents domaines de 2011 à 2013. Il était alors hébergé par une autre structure d'insertion amiénoise et suivi depuis sa sortie d'incarcération par l'Association Le Mail.

En 2014, Monsieur X a loué un studio chez un propriétaire privé. Suite au décès de sa mère en Janvier 2017, Monsieur s'est rendu au Maroc afin de soutenir son père. De retour à Amiens en Juin 2017, le propriétaire du studio l'a informé que la maison était vendue et qu'il devait quitter le logement le 31 juillet 2017. N'ayant pu bénéficier de solidarité, Monsieur s'est rendu à la permanence SIAO le 23 juillet 2017 où il a été orienté vers dispositif des logements temporaires.

Nous avons accueilli Monsieur X le 20 septembre 2017 dans le cadre du dispositif des logements temporaires en structure interne rue Lemerchier jusqu'au 17 septembre 2019 ; date à laquelle il a intégré un logement externe de type I à la résidence Emile Francfort.

Monsieur est bénéficiaire du RSA. Depuis son accueil, il est régulièrement en impayés de la participation aux frais d'hébergement auprès de l'Aprémis. Il s'engage à régler son dû en signant un plan d'apurement mais ne le respecte plus au bout de quelques mois. De plus, à partir de début 2021, Monsieur annule régulièrement les rendez-vous avec sa référente quelques heures ou quelques minutes avant le rendez-vous (6 rendez-vous sur 9 annulés par Monsieur).

Monsieur X est finalement convoqué par la responsable de service début Juillet 2021 : Monsieur s'engage à régler la participation, le plan d'apurement et à honorer les rendez-vous avec sa référente. Afin d'être vigilant sur le maintien de ses engagements, la responsable de service fait un bilan est tous les trois mois avec Monsieur et la référente sociale. Monsieur est informé que s'il ne tient pas ses engagements, l'association se verra dans l'obligation de lui signifier la fin de sa prise en charge et mettra un terme à son hébergement.

Monsieur est entré en formation fibre optique en Janvier 2020, formation diplômante qui devait durer six mois. Toutefois, il a dû interrompre cette formation car il n'était plus inscrit à pôle emploi.

Monsieur est toujours à la recherche d'un emploi, conscient que l'accès à des ressources telles qu'un salaire à temps plein lui permettrait de régler sereinement les charges inhérentes à un logement.

Malgré le positionnement de sa situation lors des comités de suivis mis en place avec les bailleurs au sein de notre service, aucune proposition de logement n'a jamais été faite à Monsieur X.

Actuellement, la situation financière de Monsieur n'est pas consolidée, un accès à un logement pérenne ne paraît pas adapté. Nous avons proposé à Monsieur une réorientation vers une résidence sociale mais Monsieur souhaite accéder à un logement avec un bailleur public. Un dossier DALO apparaît aujourd'hui comme la seule alternative pour respecter le souhait de Monsieur d'accéder au logement.

#### La sortie

Durant l'année 2021, 10 ménages (14 personnes) sont sortis du dispositif des logements temporaires accompagnés, répartis comme suit :

- 5 ménages (7 personnes) dans le Grand Amiénois
- 4 ménages (6 personnes) dans le Santerre Haute Somme
- 1 homme seul en Picardie Maritime

En 2020, 21 ménages étaient sortis du dispositif.

#### 1. Les types de sorties

	Répartition par territoire								
Types de sortie	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime		TOTAL		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
Attribution logement public		1			1		1	1	
Attribution logement privé	1						1		
Pension de famille	1	1			1		2	1	
Autre structure d'hébergement	6	1		1	3		9	2	
Fin de prise en charge / Procédure d'expulsion	3	2	1	2	1	1	4	5	
Retour situation initiale					1		1		
Hébergement amical/familial	1			1			1	1	
Etablissement pénitentiaire					1		1		
TOTAL	12	5	1	4	8	1	21	10	

Concernant le secteur du Santerre, plus précisément la ville de Péronne, nous pouvons évoquer une sortie intervenue après une longue prise en charge de 5 ans. Il s'agit d'une personne seule, recevant la visite de son enfant dans le cadre d'un droit d'hébergement non formalisé devant le juge. Cette personne a finalement accédé au logement en août 2021 par l'intermédiaire d'une relation amicale qui se trouvait propriétaire d'un logement vacant, en contrepartie de la réalisation des travaux. En effet, si l'accompagnement social s'est maintenu pendant toutes ces années, c'est en lien avec une dette importante qui s'était constituée suite à de nombreux impayés de participation à l'hébergement. L'absence de remise en cause de la personne accueillie dans ses responsabilités pour travailler la question de cette dette et ses faibles revenus, n'ont fait qu'amplifier cette situation. Cette dette importante a été un frein pour travailler l'accès au logement avec les bailleurs sociaux. Afin de soutenir Monsieur, nous avons décidé de baisser le montant de la participation, en ne facturant pas de charge locative. C'est au terme d'un long travail d'accompagnement et de soutien que cette personne a pris conscience de ses difficultés et a pu se mobiliser pour trouver une solution de relogement personnelle. A la sortie de cette personne, le logement LT a été transformé en logement CHRS.

A la lecture de ces chiffres nous nous questionnons sur le nombre de sorties faisant suite à une expulsion locative dans le cadre du logement temporaire.

Les personnes accompagnées présentent des difficultés importantes sur le plan social, budgétaire et/ou de la santé. Un travail doit être mis en place autour des modalités tant sur l'accueil au titre de l'hébergement, et donc le cadre légal, que sur l'accompagnement social proposé.

Dán antition namhailleann	Répartition par territoire							TOTAL	
Répartition par bailleurs	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime		TOTAL		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
OPH de la Baie de Somme					1		1		
SIP		1						1	
Attribution logement privé	1						1		
Pensions de Famille APREMIS	1				1		2		
TOTAL	2	1	0		2		4	1	

#### 2. Les durées de prise en charge des 10 ménages sortis

	Temps de prise en charge moyen						
Ménages	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime				
21 ménages sortis en 2020	32 mois (12 ménages)	50 mois (1 ménage)	13 mois (8 ménages)				
10 ménages sortis en 2021	29 mois (5 ménages)	49 mois (4 ménages)	44 mois (1 ménage)				

La moyenne de séjour des ménages ayant quitté le dispositif en 2021 est de 40 mois. Elle était de 25,5 mois en 2020.

Pour le secteur du Santerre, comme évoqué précédemment, une sortie est venue mettre un terme à une prise en charge de plus de 5 ans. (Personne accueillie en 2016)

#### 3. Les ressources principales des 10 ménages sortis

	Répartition par territoire								
Types de ressources à la sortie	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime		TOTAL		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
RSA socle / majoré	4	3	1	3	5	1	10	7	
Salaire / CDI ou CDIP	3						3		
Salaire / CDD ou Intérim	1						1		
Indemnités d'invalidité				1				1	
ААН	2						2		
ARE	1	1					1	1	
ASS					2		2	I	
Retraite	1						1		
Indemnités de formation					1		1		
Sans ressource propre		1						1	
TOTAL	12	5	1	4	8	1	21	10	

Nous pouvons évoquer la situation d'une personne qui s'est retrouvée sans ressource, plusieurs mois après une baisse de sa pension d'invalidité, suite à un accident de travail. Un conflit avec l'employeur a nécessité divers avis médicaux, de la médecine du travail et de la CPAM. Monsieur finira par être licencié par son employeur et accèdera à des ressources au terme de longues démarches.

#### 4. Situation professionnelle des 10 adultes sortis

	Répartition par territoire								
Situation professionnelle à la sortie	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime		TOTAL		
u 14 351 tie	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
CDI / CDI temps partiel	2						2		
CDD/intérim	1						1		
Demandeur d'emploi	7	3	1	4	6	1	14	8	
Retraité	2						2		
Formation					1		1		
Personne au foyer / étudiant / sans emploi	2	1					2	1	
Sans autorisation de travail		1			1		1	1	
TOTAL	14	5	1	4	8	1	23	10	